

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2015

DATE DE CONVOCATION

15 juin 2015

DELIBERATION N°16/MT/2015 Acquisition de la voirie principale de DEUX FLOTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE DIX NEUF JUIN Á SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LABEAU 1^{er} Adjoint au Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE PRESENTS ABSENTS	19
	14
	05
QUORUM	10
PROCURATIONS	00

ETAIENT PRESENTS: M. Patrick LABEAU, 1er Adjoint

Mme Marcelline POPO, 2ème Adjointe

M. Brice SEPHO, 3ème Adjoint

Mme Liliane DAUPHIN, 4ème Adjointe M. Jean-Yves TARCY, 5ème Adjoint Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller

Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère

Mme Eldha SAMEDI, Conseillère Mme Rosaline CAMILLE, Conseillère M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

M. **Donel DUCCE**, Conseiller M. **Jocelyn PRALIER**, Conseiller

Mme Eléonore JOHANNNES, Conseillère

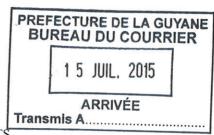
ABSENTS EXCUSES:

M. Patrick LECANTE, Maire M. Vincent MAYEN, Conseiller Mme Isabelle AUBIN, Conseillère Mme Marlène MONTET, Conseillère

ABSENT:

M. Christian PORTHOS, Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Yves TARCY, 5ème Adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°16/MT/2015 Acquisition de la voirie principale de DEUX FLOTS

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Le lieudit crique DEUX FLOTS, parcelle cadastrée AL, reçoit depuis une quarantaine d'année des agriculteurs et des pluriactifs qui pour la plupart ont acquis en pleine propriété le foncier.

Conformément à sa stratégie de développement durable de son territoire, la municipalité a depuis 2008, d'une part, régulariser la situation foncière de ses nouveaux résidents et d'autre part, entrepris une démarche de démocratie participative avec l'association 2 FLOTS afin de faire de ce lieu-dit un véritable hameau.

Les premiers équipements publics ont commencé à voir le jour comme suit :

- 1. Pose de bornes fontaine avec accès à carte monétique.
- 2. Création d'un local pour recevoir les ordures ménagères « Kaz' Ti-Tri ».
- 3. Et bientôt, un abri bus aux normes et de l'éclairage public.

Dans ce dispositif, il convient aussi de se préoccuper de la voirie principale d'accès. Laquelle voirie constitue une servitude de passage sur le domaine privé d'un particulier dont les parcelles sont référencées AL 2 et AL 28.

Pour permettre d'identifier un projet de création de voirie à la demande réitérée de l'association, il est nécessaire de faire l'acquisition de l'assiette foncière de cette voirie.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Autoriser l'acquisition de l'assiette foncière de la voirie d'accès au lieudit DEUX FLOTS.
- Autoriser le Maire à rechercher tous les financements nécessaires à cette opération.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le rapport n°17/MT/2015 de Monsieur le Maire relatif à l'acquisition de la voirie principale de DEUX FLOTS.

Après avoir entendu les explications du Président de séance et délibéré ;

DECIDE:

Article 1: AUTORISE l'acquisition de l'assiette foncière de la voirie d'accès au lieudit DEUX FLOTS.

Article 2: AUTORISE le Maire à rechercher tous les financements afférents à cette opération.

Article 3: AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Seo étariat Cértific	Le Le	Maire,	
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
POUR	14	dont procuration(s)	00

Publication le : 1 7 JUIL 2015

1 5 JUIL, 2015 Transmis A.....

PREFECTURE DE LA GUYANE **BUREAU DU COURRIER**

ARRIVÉE

Page 3 sur 3